

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-Lieu

Date de convocation : 28 mars 2013

**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 avril 2013

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François - DECKER Régine - ECKART Jean-Luc - FUCHS Albert - FUCHS Didier -
GANTZER Pierre - LAPP Sébastien - LOTH Joseph - MEYER Isabelle - OSTER-SCHALL Albert -
PFISTER Hubert - REMOND Xavier - UGE Brigitte

Absente excusée : BURGER Sylvie

DCM 27-2013

7 – Finances locales

7.2 - Fiscalité

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal,

VU le résultat du compte administratif 2012 ;

VU les dépenses engagées non mandatées ;

VU la réforme fiscale de l'Etat ;

VU l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 ;

VU le programme prévisionnel d'investissement présenté par le Maire :

- **DÉCIDE de fixer les taux d'imposition des taxes pour l'exercice 2013 comme suit :**

* Taxe d'Habitation	14,00
* Foncier Bâti	8,62
* Foncier non Bâti	37,24
* CFE	17,61

(adoptée à l'unanimité)

DCM 28-2013

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Adoption du Budget Primitif PRINCIPAL 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget Primitif PRINCIPAL** 2013 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2013, le Budget Primitif Principal comme suit :

<u>* Section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	804.482 €
Recettes :	804.482 €

<u>* Section d'investissement</u>	
Dépenses :	1 185.751 €
Recettes :	1 185.751 €

(adoptée à l'unanimité)

DCM 29-2013

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Adoption du Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules »** 2013 dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2013, le Budget annexe du Lotissement d'Activités « Les Saules » comme suit :

* Section de fonctionnement
Dépenses : **312.343 €**
Recettes : **312.343 €**

* Section d'investissement
Dépenses : **295.517 €**
Recettes : **295.517 €**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 30-2013

7 – Finances locales

7.1 - Décisions budgétaires

Adoption du Budget annexe du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le **Budget annexe du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » 2013** dressé par lui, appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté chapitre par chapitre et article par article et avoir consigné le résultat de ses votes au tableau à soumettre à M. le Préfet :

- **ARRÊTE**, pour 2013, le Budget annexe du Lotissement d'Habitation « Les Houblonnières » comme suit :

* Section de fonctionnement
Dépenses : **590.000 €**
Recettes : **590.000 €**

* Section d'investissement
Dépenses : **525.000 €**
Recettes : **525.000 €**

(adoptée à l'unanimité)

DCM 31-2013

1 – Commande Publique

1.3 – Convention de mandat

Travaux d'électrification rue des Chasseurs – signature d'une convention avec Electricité de Strasbourg

Le Conseil Municipal,
VU la délibération n° 39-2012 du 18 octobre 2012 décidant la réalisation des équipements publics nécessaires à la réalisation de la viabilisation de la rue des Chasseurs ;
VU le plan du réseau d'électrification ;
Considérant le devis établi par Electricité de Strasbourg, concessionnaire

après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de raccordement par Electricité de Strasbourg des constructions de la rue des Chasseurs au réseau de distribution électrique moyennant une participation financière de **10.486,11 € HT**
- **APPROUVE** la convention portant sur la réalisation des travaux d'électrification des lots de la rue des Chasseurs entre la Commune de WINGERSHEIM et le Président de Electricité de Strasbourg
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 32-2013

4 – Fonction publique

4.2 – Personnel contractuel

Dispositif d'accès à l'emploi titulaire des agents non titulaires

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours.

Ces recrutements réservés peuvent être ouverts pendant une durée de 4 ans à compter de la date de publication de la loi du 12 mars 2012, c'est-à-dire jusqu'au 13 mars 2016.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire » a été effectué. Ces informations ont été répertoriées dans un rapport qui doit faire apparaître :

- le nombre d'agents remplissant les conditions
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées
- l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la Commune de WINGERSHEIM.

Au vu de ce rapport et du cadre d'emploi (coefficient d'emploi et carrière), seul un agent est éligible au dispositif de titularisation et le rapport a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 ayant mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours ;

VU le rapport portant sur la situation des agents non titulaires ;

VU l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 février 2013 ;

VU le coefficient d'emploi de l'agent LAMORLETTE Sylvia et sa situation proche de la retraite

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** de ne pas titulariser l'agent Mme LAMORLETTE Sylvia
- **PRÉCISE** que l'agent concerné est un agent contractuel en fin de carrière, que le changement de statut ne lui serait pas avantageux et ne ferait que compliquer ses droits pour le calcul de la retraite
- **DÉCIDE** de ce fait de ne pas établir de programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 33-2013

4 – Fonction publique

4.5 – Régime indemnitaire

Modification du Régime indemnitaire – IEMP

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2003 instaurant le régime indemnitaire ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 janvier 2004 modifiant la délibération du 5 novembre 2003 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2008 recadrant l'attribution du régime indemnitaire ;

Considérant le décret n° 2012-1457 du 24 décembre 2012 portant modification de divers textes relatifs au régime indemnitaire, en particulier à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfectures (IEMP) ;

VU la modification des montants de référence ;

- **PREND ACTE** des modifications de textes
- **PRÉCISE** que les montants alloués au titre de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfectures (IEMP) seront dorénavant indexés sur les montants de référence fixés par la réglementation
- **DÉCIDE** que cette modification entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013
- **RAPPELLE** que cette indemnité est versée annuellement en novembre.

(adoptée à l'unanimité)

1 – Commande Publique
 1.1 – Marchés publics
Restauration d'un calvaire

Le Maire rappelle que lors des travaux de mise en valeur du site de la Maison des Chasseurs, le calvaire avait été enlevé. Il nécessite néanmoins des travaux de restauration avant une nouvelle pose. Le devis de l'entreprise BRIWA à PETERSBACH s'élève à 2.960 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** la restauration du calvaire
- **CHARGE** l'entreprise BRIWA à PETERSBACH des travaux conformément à son devis d'un montant de **2.960 € HT**.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 35-2013

9 – Autres domaines et compétences
 9.1 – Autres domaines et compétences des communes
Association de Chasse « Du Klausberg » : changement d'agrément

Le Conseil Municipal,

- VU** la convention de gré à gré avec l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 20 octobre 2005 pour la location des lots de chasse 1 et 2 pour la période de chasse 2006/2015 ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2006 agréant les membres de l'Association de Chasse ;
- VU** l'assemblée générale de l'Association de Chasse « Du Klausberg » en date du 8 mars 2013 ;
- VU** la demande du Président de l'Association, M. Robert ARBOGAST :

les élus doivent se prononcer sur les changements suivants :

Associés sortants :

- M. HEITZ Claude domicilié 10 rue des Champs à 67550 VENDENHEIM (carte n° 5)
- M. LAMBS Charles domicilié 21 rue Principale à 67330 BOSSELSHAUSEN (carte n° 10)

Nouveaux associés :

- M. MESNIL Stéphane domicilié 36 rue de la Garance à 67240 BISCHWILLER (carte n° 5)
- M. HERTRICH Sébastien domicilié 6b rue des Champs à 67170 MITTESCHAEFFOLSHEIM (carte n° 10)

L'assemblée ayant examiné la demande de M. ARBOGAST Robert :

- **AGRÉE** en qualité de membre de l'Association de Chasse « du Klausberg » à compter du 1^{er} mai 2013 :
 - M. MESNIL Stéphane domicilié 36 rue de la Garance à 67240 BISCHWILLER (carte n° 5)
 - M. HERTRICH Sébastien domicilié 6b rue des Champs à 67170 MITTESCHAEFFOLSHEIM (carte n° 10)
- **AUTORISE** le Maire à leur délivrer la carte d'associé réglementaire.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 36-2013

1 – Commande publique
 1.1 - Marchés publics
Acquisition de divers matériels techniques

Le Conseil Municipal,

- VU** les travaux d'entretien des espaces publics ;
- VU** les besoins du service technique de la Commune :

et après en avoir discuté :

- **DÉCIDE** d'acquérir les équipements suivants :
 - un groupe électrogène de 7000 W
 - un châssis complet avec fourche pour lève-palettes sur l'arrière du tracteur
 - un diable

- **AUTORISE** le Maire à signer les bons de commande.

(adoptée à l'unanimité)

DCM 37-2013

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Aménagement de la rue des Chasseurs – attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue des Chasseurs qui dessert notamment l'entreprise ALUHOME approuvé en séance du 18 octobre 2012. Il souligne également que les réseaux sont insuffisants et que l'aménagement de la voirie nécessite au préalable la pose des réseaux d'assainissement, d'eau potable et des réseaux secs.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet DOSSMANN en date du 9 février 2012 s'est traduite par un appel d'offres dont les résultats ont été analysés par la Commission qui résume et classe les offres comme suit :

	Base	Option 2	Tr.condit.2	TOTAL
WICKER	142.417,75	3.500	20.820	166.737,75
GARTISER	133.811,59	1.500	32.700	168.011,59
RAUSCHER	141.127,78	3.450	24.060	168.637,78
GCM	143.489,50	3.500	28.800	175.789,50
TRABET	143.592,00	1.500	34.200	179.292,00
BOEHLER	172.543,61	5.000	37.467	215.010,61

Le Conseil Municipal, considérant les critères de jugement des offres conformément au Code des Marchés Publics et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché public à l'entreprise **WICKER** à Schaffhouse-sur-Zorn pour un montant prévisionnel de 142.417,75 € (base) + 3.500 € (option 2) soit au **total 145.917,75 € HT**
- **SE RÉSERVE** l'exécution de la tranche conditionnelle
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché à intervenir
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin pour la part voirie uniquement adjudgée à la somme de **52.323 € HT**.

(adoptée à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard



(Handwritten signature in blue ink)